



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E169155

VALABLE JUSQU'AU

11/04/2027

ÉDITÉ LE

03/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 31/03/2008

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 2008B00592

Siret : 503 434 987 00023

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 00 42868

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 57471702

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 57471702

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : LEBRETON ELECTRICITE PLOMBERIE CHAUFFAGE

ZA DE ROLIN
35190 QUEBRIAC

Téléphone : 02 99 68 06 74

Fax :

Portable : 06 62 50 26 95

Site Internet :

E-mail : contact@lebreton-electricite.fr

Responsabilité légale :

LEBRETON OLIVIER GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 16

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	12/04/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	12/04/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	12/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	12/04/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	12/04/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	12/04/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	12/04/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.